

Commission Interministérielle Catastrophes Naturelles du 06 septembre 2016



Séismes

20 octobre 2016 à 10:02:17

Page 1

Département	INSEE Commune	période sollicitée	Nbre Arrêtés depuis sans	Avis Proposé			Période retenue ou considérée	Motivations des décisions prises par l'arrêté INTE1825245A du 16 septembre 2016 Suite aux avis rendus par la Commission Interministérielle du 06 septembre 2016
				AF	AD	AU		
17 Charente-Maritime	17003 Aigrefeuille-d'Aunis	Le 28 avril 2016			Défavorable		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17004 Île-d'Aix	Le 28 avril 2016			Défavorable		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17008 Andilly	Le 28 avril 2016			Défavorable		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17009 Angliers	Le 28 avril 2016			Défavorable		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17010 Angoulins	Le 28 avril 2016	(1)	Favorable			Le 28 avril 2016	Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Magnitude sur échelle de RICHTER: 5 plus ou moins 0.1 Intensité macrosismique égale ou supérieure à VI
17 Charente-Maritime	17018 Ardillières	Le 28 avril 2016			Défavorable		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI

Commission Interministérielle Catastrophes Naturelles du 06 septembre 2016



Séismes

20 octobre 2016 à 10:02:17

Page 2

Département	INSEE Commune	Période sollicitée	Nbre Arrêts depuis Sans	Avis Proposé			Période retenue ou considérée	Motivations des décisions prises par l'arrêté INTE 1625246A du 16 septembre 2016 Suite aux avis rendus par la Commission Interministérielle du 06 septembre 2016
				AF	AD	N		
17 Charente-M maritime	17022 Asnières-la-Giraud	Le 28 avril 2016			AD	N	Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-M maritime	17028 Aytré	Le 28 avril 2016			AD		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-M maritime	17032 Ballon	Le 28 avril 2016			AD		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-M maritime	17036 Beaugeay	Le 28 avril 2016			AD		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. L'intensité macrosismique n'a pu être définie par le BCSF en l'absence de réponse de la commune à son enquête.
17 Charente-M maritime	17051 Bois-Plage-en-Ré (Le)	Le 28 avril 2016			AD		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-M maritime	17052 Boisredon	Le 28 avril 2016			AD		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI

Commission Interministérielle Catastrophes Naturelles du 06 septembre 2016



Séismes

20 octobre 2016 à 10:02:17

Page 3

Département	INSEE Commune	Période sollicitée	Nbre Arrêtés depuis Sans	Avis Proposé			Période retenue ou considérée	Motivations des décisions prises par l'arrêté INTE1625246A du 16 septembre 2016 Suite aux avis rendus par la Commission Interministérielle du 06 septembre 2016
				AF	AD	AR		
17 Charente-Maritime	17059 Bourgneuf	Le 28 avril 2016			AD	AR	Défavorable	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17065 Breuil-Magné	Le 28 avril 2016					Défavorable	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17075 Cabariot	Le 28 avril 2016					Défavorable	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17079 Chaillevette	Le 28 avril 2016					Défavorable	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17080 Chambon	Le 28 avril 2016					Défavorable	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17085 Champdolent	Le 28 avril 2016					Défavorable	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI

Commission Interministérielle Catastrophes Naturelles du 06 septembre 2016



Séismes

20 octobre 2016 à 10:02:17

Page 4

Département	INSEE Commune	Période sollicitée	Nbre Arrêtés depuis Sans	Avis Proposé			Période retenue ou considérée	Motivations des décisions prises par l'arrêté INTE 1625245A du 16 septembre 2016 Suite aux avis rendus par la Commission Interministérielle du 06 septembre 2016
				AF	AD	AI		
17 Charente-Maritime	17091 Charron	Le 28 avril 2016			Défavorable		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17093 Château-d'Oléron (Le)	Le 28 avril 2016			Défavorable		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17094 Châtelailion-Plage	Le 28 avril 2016	(1)	Favorable			Le 28 avril 2016	Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Magnitude sur échelle de RICHTER: 5 plus ou moins 0.1 Intensité macrosismique égale ou supérieure à VI
17 Charente-Maritime	17107 Ciré-d'Aunis	Le 28 avril 2016			Défavorable		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17109 Clavette	Le 28 avril 2016			Défavorable		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17112 Clisse (La)	Le 28 avril 2016			Défavorable		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. L'intensité macrosismique n'a pu être définie par le BCSF en l'absence de réponse de la commune à son enquête.

Commission Interministérielle Catastrophes Naturelles du 06 septembre 2016



Séismes

20 octobre 2016 à 10:02:17

Page 5

Département	INSEE Commune	Période sollicitée	Nbre Arrêtés depuis l'ans	Avis Proposé			Période retenue ou considérée	Motivations des décisions prises par l'arrêté INTE1625246A du 16 septembre 2016 Suite aux avis rendus par la Commission Interministérielle du 06 septembre 2016
				AF	AD	AV		
17 Charente-Maritime	17121 Couarde-sur-Mer (La)	Le 28 avril 2016					Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17127 Courçon	Le 28 avril 2016					Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17128 Courcoury	Le 28 avril 2016					Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17136 Croix-Chapeau	Le 28 avril 2016					Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17140 Dolus-d'Oléron	Le 28 avril 2016					Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17142 Dompierre-sur-Mer	Le 28 avril 2016					Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI

Commission Interministérielle Catastrophes Naturelles du 06 septembre 2016



Séismes

20 octobre 2016 à 10:02:17

Page 6

Département	INSEE Commune	Période sollicitée	Nbre Arrêtés depuis Sans	Avis Proposé			Période retenue ou considérée	Motivations des décisions prises par l'arrêté INTE.1625246A du 16 septembre 2016 Suite aux avis rendus par la Commission Interministérielle du 06 septembre 2016
				AF	AD	AU		
17 Charente-M maritime	17143 Douhet (Le)	Le 28 avril 2016		Défavorable			Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-M maritime	17146 Échillais	Le 28 avril 2016		Défavorable			Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-M maritime	17153 Esnandes	Le 28 avril 2016		Défavorable			Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-M maritime	17161 Flotte (La)	Le 28 avril 2016		Défavorable			Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-M maritime	17164 Fontcouverte	Le 28 avril 2016		Défavorable			Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. L'intensité macrosismique n'a pu être définie par le BCSF en l'absence de réponse de la commune à son enquête.
17 Charente-M maritime	17166 Forges	Le 28 avril 2016		Défavorable			Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI

Commission Interministérielle Catastrophes Naturelles du 06 septembre 2016



Séismes

20 octobre 2016 à 10:02:17

Page 7

Département	INSEE Commune	Période sollicitée	Nbre Arrêtés depuis Sans	Avis Proposé			Période retenue ou considérée	Motivations des décisions prises par l'arrêté INTE 1625246A du 16 septembre 2016 Suite aux avis rendus par la Commission Interministérielle du 06 septembre 2016
				AF	AD	AV		
17 Charente-Maritime	17168 Fouras	Le 28 avril 2016	(1)	Favorable			Le 28 avril 2016	Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Magnitude sur échelle de RICHTER: 5 plus ou moins 0,1 Intensité macrosismique égale ou supérieure à VI
17 Charente-Maritime	17174 Genouillé	Le 28 avril 2016			Défavorable		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17190 Houmeau (L')	Le 28 avril 2016			Défavorable		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17193 Jarrie (La)	Le 28 avril 2016			Défavorable		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17194 Jarrie (La)	Le 28 avril 2016			Défavorable		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17200 Lagard	Le 28 avril 2016			Défavorable		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI



20 octobre 2016 à 10:02:17

Département	INSEE Commune	Période sollicitée	Nbre Arrêtés depuis Sans	Avis Proposé			Période retenue ou considérée	Motivations des décisions prises par l'arrêté INTE-1525246A du 16 septembre 2016 Suite aux avis rendus par la Commission Interministérielle du 06 septembre 2016.
				AF	AD	AJ		
17 Charente-Maritime	17203 Landrais	Le 28 avril 2016			AD		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17205 Loire-les-Marais	Le 28 avril 2016			AD		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17218 Marans	Le 28 avril 2016			AD		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17219 Marennes	Le 28 avril 2016			AD		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17222 Marsilly	Le 28 avril 2016			AD		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17225 Mathes (Les)	Le 28 avril 2016			AD		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI

Commission Interministérielle Catastrophes Naturelles du 06 septembre 2016



Séismes

20 octobre 2016 à 10:02:17

Page 9

Département	INSEE Commune	Période sollicitée	Nbre Arrêtés depuis Sans	Avis Proposé			Période retenue ou considérée	Motivations des décisions prises par l'arrêté INTE (625246A du 16 septembre 2016 Suite aux avis rendus par la Commission Interministérielle du 06 septembre 2016
				AF	AD	A2		
17 Charente-Maritime	17246 Moragne	Le 28 avril 2016			Défavorable		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17253 Muron	Le 28 avril 2016			Défavorable		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. L'intensité macrosismique n'a pu être définie par le BCSF en l'absence de réponse de la commune à son enquête.
17 Charente-Maritime	17264 Nioul-sur-Mer	Le 28 avril 2016			Défavorable		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17267 Nuailly-d'Aunis	Le 28 avril 2016			Défavorable		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17272 Péré	Le 28 avril 2016			Défavorable		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17274 Périgny	Le 28 avril 2016			Défavorable		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI



Département	INSEE Commune	Période solicitée	Nbre Arrêtés depuis Sans	Avis Proposé			Période retenue ou considérée	Motivations des décisions prises par l'arrêté INTE.1625246A du 16 septembre 2016 Suite aux avis rendus par la Commission Interministérielle du 06 septembre 2016.
				AF	AD	R		
17 Charente-M maritime	17285 Port-d'Envaux	Le 28 avril 2016			Défavorable		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. L'intensité macrosismique n'a pu être définie par le BCSF en l'absence de réponse de la commune à son enquête.
17 Charente-M maritime	17291 Puilboreau	Le 28 avril 2016			Défavorable		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-M maritime	17297 Rivedoux-Plage	Le 28 avril 2016			Défavorable		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-M maritime	17299 Rochefort	Le 28 avril 2016			Défavorable		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-M maritime	17300 Rochelle (La)	Le 28 avril 2016			Défavorable		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-M maritime	17308 Saint-Agnant	Le 28 avril 2016			Défavorable		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI

Commission Interministérielle Catastrophes Naturelles du 06 septembre 2016



Séismes

20 octobre 2016 à 10:02:17

Page 11

Département	INSEE Commune	Période sollicitée	Nbre Arrêtés depuis Sans	Avis Proposé			Période retenue ou considérée	Motivations des décisions prises par l'arrêté INTE.1625245A du 16 septembre 2016 Suite aux avis rendus par la Commission Interministérielle du 06 septembre 2016
				AF	AD	AV		
17 Charente-Maritime	17311 Saint-Augustin	Le 28 avril 2016		AD	AV		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. L'intensité macrosismique n'a pu être définie par le BCSF en l'absence de réponse de la commune à son enquête.
17 Charente-Maritime	17315 Saint-Christophe	Le 28 avril 2016		Défavorable			Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17323 Saint-Denis-d'Oléron	Le 28 avril 2016		Défavorable			Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17327 Saint-Félix	Le 28 avril 2016		Défavorable			Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. L'intensité macrosismique n'a pu être définie par le BCSF en l'absence de réponse de la commune à son enquête.
17 Charente-Maritime	17329 Saint-Froult	Le 28 avril 2016		Défavorable			Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17333 Saint-Georges-de-Didonne	Le 28 avril 2016		Défavorable			Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI

Commission Interministérielle Catastrophes Naturelles du 06 septembre 2016



Séismes

20 octobre 2016 à 10:02:17

Page 12

Département	INSEE Commune	Période sollicitée	Nbre Arrêtés depuis 5ans	Avis Proposé			Période retenue ou considérée	Motivations des décisions prises par l'arrêté INTE.1625246A du 16 septembre 2016 Suite aux avis rendus par la Commission Interministérielle du 06 septembre 2016
				AF	AD	AU		
17 Charente-Maritime	17336 Saint-Georges-des-Coteaux	Le 28 avril 2016		Défavorable			Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17337 Saint-Georges-d'Oléron	Le 28 avril 2016		Défavorable			Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17338 Saint-Georges-du-Bois	Le 28 avril 2016		Défavorable			Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17340 Saint-Germain-de-Marencennes	Le 28 avril 2016		Défavorable			Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17347 Saint-Jean-d'Angély	Le 28 avril 2016		Défavorable			Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17349 Saint-Jean-de-Liversay	Le 28 avril 2016		Défavorable			Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI

Commission Interministérielle Catastrophes Naturelles du 06 septembre 2016



Séismes

20 octobre 2016 à 10:02:17

Page 13

Département	INSEE Commune	Période sollicitée	Nbre Arrêtés depuis Sans	Avis Proposé			Période retenue ou considérée	Motivations des décisions prises par l'arrêté INTE 1625246A du 16 septembre 2016 Suite aux avis rendus par la Commission Interministérielle du 06 septembre 2016
				AF	AD	AI		
17 Charente-Maritime	17353 Saint-Laurent-de-la-Prée	Le 28 avril 2016			AD		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17356 Saint-Loup	Le 28 avril 2016			AD		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. L'intensité macrosismique n'a pu être définie par le BCSF en l'absence de réponse de la commune à son enquête.
17 Charente-Maritime	17359 Saint-Mard	Le 28 avril 2016			AD		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17360 Sainte-Marie-de-Ré	Le 28 avril 2016			AD		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17364 Saint-Martial-sur-Né	Le 28 avril 2016			AD		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17373 Saint-Médard-d'Aunis	Le 28 avril 2016			AD		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI

Commission Interministérielle Catastrophes Naturelles du 06 septembre 2016



Séismes

20 octobre 2016 à 10:02:17

Page 14

Département	INSEE Commune	Période sollicitée	Nbre Arrêtés depuis Sans	AVIS Proposé			Période retenue ou considérée	Motivations des décisions prises par l'arrêté INTE 1525246A du 16 septembre 2016 Suite aux avis rendus par la Commission Interministérielle du 06 septembre 2016
				AF	AD	AU		
17 Charente-Maritime	17375 Saint-Nazaire-sur-Charente	Le 28 avril 2016			Défavorable		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. L'intensité macrosismique n'a pu être définie par le BCSF en l'absence de réponse de la commune à son enquête.
17 Charente-Maritime	17376 Saint-Ouen-d'Aunis	Le 28 avril 2016			Défavorable		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. L'intensité macrosismique n'a pu être définie par le BCSF en l'absence de réponse de la commune à son enquête.
17 Charente-Maritime	17385 Saint-Pierre-d'Oléron	Le 28 avril 2016			Défavorable		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17391 Saint-Rogatien	Le 28 avril 2016			Défavorable		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17396 Saint-Sauveur-d'Aunis	Le 28 avril 2016			Défavorable		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17397 Saint-Savinien	Le 28 avril 2016			Défavorable		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI

Commission Interministérielle Catastrophes Naturelles du 06 septembre 2016



Séismes

20 octobre 2016 à 10:02:17

Page 15

Département	INSEE Commune	Période sollicitée	Nbre Arrêtés depuis sans	Avis Proposé			Période retenue ou considérée	Motivations des décisions prises par l'arrêté INTE.1625246A du 16 septembre 2016 Suite aux avis rendus par la Commission Interministérielle du 06 septembre 2016.
				AF	AD	AV		
17 Charente-Maritime	17407 Sainte-Soulle	Le 28 avril 2016		AD	AV		Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17411 Saint-Trojan-les-Bains	Le 28 avril 2016					Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17413 Saint-Vivien	Le 28 avril 2016					Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17414 Saint-Xandre	Le 28 avril 2016					Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17420 Salles-sur-Mer	Le 28 avril 2016					Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17429 Soubise	Le 28 avril 2016					Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI



Département	INSEE Commune	Période sollicitée	Nbre Arrêtés depuis Sans	Avis Proposé			Période retenue ou considérée	Motivations des décisions prises par l'arrêté (NTE 1625245A du 16 septembre 2016 Suite aux avis rendus par la Commission Interministérielle du 06 septembre 2016)
				AF	AD	AL		
17 Charente-Maritime	17439 Taugon	Le 28 avril 2016			AD	Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. L'intensité macrosismique n'a pu être définie par le BCSF en l'absence de réponse de la commune à son enquête.	
17 Charente-Maritime	17443 Thairé	Le 28 avril 2016			AD	Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI	
17 Charente-Maritime	17447 Thou (Le)	Le 28 avril 2016			AD	Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI	
17 Charente-Maritime	17449 Tonnay-Charente	Le 28 avril 2016			AD	Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI	
17 Charente-Maritime	17457 Vandré	Le 28 avril 2016			AD	Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI	
17 Charente-Maritime	17463 Vergeroux	Le 28 avril 2016			AD	Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI	



Département	INSEE Commune	Période sollicitée	Nbre Arrêtés depuis Sans	Avis Proposé			Période retenue ou considérée	Motivations des décisions prises par l'arrêté INTE 1625246A du 16 septembre 2016 Suite aux avis rendus par la Commission Interministérielle du 06 septembre 2016
				AF	AD	AU		
17 Charente-Maritime	17464 Vergné	Le 28 avril 2016				Défavorable	Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. L'intensité macrosismique n'a pu être définie par le BCSF en l'absence de réponse de la commune à son enquête.
17 Charente-Maritime	17466 Vérines	Le 28 avril 2016				Défavorable	Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17480 Virson	Le 28 avril 2016				Défavorable	Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17482 Vouhé	Le 28 avril 2016				Défavorable	Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17483 Yves	Le 28 avril 2016				Défavorable	Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente-Maritime	17484 Port-des-Barques	Le 28 avril 2016				Défavorable	Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI

Commission Interministérielle Catastrophes Naturelles du 06 septembre 2016



Séismes

20 octobre 2016 à 10:02:17

Page 18

Département	INSEE Commune	Période solicitée	Nbre Arrêtés depuis 5ans	Avis Proposé			Période retenue ou considérée	Motivations des décisions prises par l'arrêté INTE.1625246A du 16 septembre 2016 Suite aux avis rendus par la Commission Interministérielle du 06 septembre 2016
				AF	AD	AV		
17 Charente- Maritime	17485 Grand-Village-Plage (Le)	Le 28 avril 2016			AD	AV	Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI
17 Charente- Maritime	17486 Brée-les-Bains (La)	Le 28 avril 2016			AD	AV	Le 28 avril 2016	L'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Rapport sismologique du BCSF de juin 2016. Les valeurs minimales de référence des 2 critères cumulatifs retenus par la commission n'ont pas été atteintes : - Magnitude sur échelle de RICHTER au moins égale à 5 - EMS-98 (intensité macrosismique) au moins égale à VI